

## SE REGROUPER ET MUTUALISER SES RESSOURCES

« Il faut se tenir informé et se former aux nouvelles technologies ! »

« Dans la fonction publique, il est difficile de trouver des formations adaptées au monde du spectacle ! »

### Pourquoi agir ?

#### ➤ Pour permettre l'accès à la formation pour tous

La préoccupation principale est l'accès à la formation, qui est inégale selon le régime du technicien ou le secteur de la structure pour laquelle il travaille (fonction publique ou secteur privé).

Pour un technicien intermittent, partir en formation signifie renoncer à des heures qui peuvent se révéler précieuses pour conserver le régime d'intermittent. Dans le même temps, il doit se former pour rester à jour de ses habilitations et pour rester compétitif. La situation est différente pour le technicien permanent, qui reste salarié de sa structure quand il part en formation. Les structures de spectacle de la fonction publique se heurtent quant à elles à la difficulté de trouver une formation adaptée au spectacle vivant parmi les formations proposées. Dans ce cas là, la formation sera mise en place par un autre biais qui aura un coût pour la structure ou on renoncera à la formation

#### ➤ Pour pallier les difficultés de mise en place de certaines formations

Mettre en place une session de formation mutualisée entre plusieurs structures a plusieurs avantages :

- Ouvrir des possibilités aux structures qui n'ont pas le temps, les moyens, ou la personne dédiée au suivi des formations.
- Permettre aux établissements publics d'inscrire leurs agents dans des formations qui ne leur sont pas toujours proposées (collaboration entre CNFPT et Afdas souvent possible).
- Avoir une formation adaptée au secteur d'activité. Par exemple, dans le cadre du renouvellement du SSIAP - sauveteur sécurité incendie et assistance aux personnes, certains techniciens se retrouvent dans des sessions peu adaptées à leur quotidien car en dehors de leur secteur d'activité.
- Intégrer les techniciens intermittents.
- Articuler plusieurs sortes de formation : santé/sécurité (mise à jour des habilitations) et formation spécifique au métier (par exemple, les vidéos).



#### ➤ Pour favoriser la mise à jour des habilitations

La difficulté pour les techniciens intermittents d'être à jour dans leurs habilitations a souvent été relevée, avec des situations inégales selon les territoires. Sans ces habilitations, ils peuvent se voir refuser certains contrats. Proposer une session de formations mutualisées intégrant ces habilitations permettrait aux techniciens intermittents d'être à jour.

### Comment agir ?

Mettre à disposition un plateau pour organiser une session de formation pour tous (voir illustration).

Fonctionner en réseau structuré – avec l'appui de Réditec, pour :

- Repérer les besoins des uns et des autres (permanents et intermittents).
- Communiquer sur ce qui est fait, ce qui se fait, sur ce qui va se faire.

Solliciter les partenaires selon les besoins (financement, stage, validation des acquis...) : Afdas, Pôle emploi spectacle, le CNFPT, Artéca, Le pôle culture de la région Lorraine...

## Exemple d'action : une session annuelle de formation inter structures

### Enjeux

- Permettre l'accès à la formation pour les intermittents.
- Mettre à jour les habilitations nécessaires à la réalisation du travail.
- Réduire les coûts par structure et mutualiser les moyens.
- Garantir le remplissage des sessions de formation.
- Proposer, en région, des formations « métier » courtes sur des savoirs très spécifiques qui se perdent (faire des nœuds ou manutentionner un décor).

### Modalités de mise en œuvre

- Un projet original est proposé par les directeurs et responsables techniques des 9 structures participant au projet lorrain sur les métiers de techniciens. Il devra s'inscrire dans un calendrier commun entre toutes les structures d'année en année. Un rendez vous annuel d'une demie journée à 1 journée est envisagé, il permettra d'organiser et d'évaluer cette action.
- Se mettre d'accord entre toutes les structures (9 structures du projet) sur les dates pour organiser la ou les sessions, selon le scénario choisi, (amont de la saison ou aux temps creux de la saison).
- Avoir évalué les besoins en formation en fonction des projets et des perspectives.
- Solliciter les partenaires afin que tous (intermittents, permanents, fonction publique et secteur privé) puissent participer au projet.
- Prévoir la logistique (hébergement, matériel, repas...), trouver des partenaires financeurs si nécessaire sur cette prise en charge.
- Privilégier l'organisation de formations sur le site même de la structure, avec possibilité de dégrèvement pour les participants des autres structures.
- Communiquer sur l'organisation de la ou des sessions par l'intermédiaire des partenaires cités, de Réditec Lorraine, d'Artéca et de la Coreps Lorraine.

### 2 scenarii possibles

1. Bloquer un ou plusieurs plateaux techniques sur 1 à 2 semaines durant lesquelles intermittents, permanents pourront passer leurs habilitations et/ou suivre une formation spécifique liée à l'exercice de leur métier.
2. Bloquer un ou plusieurs plateaux sur 3 sessions courtes (2 à 3 jours) à répartir dans l'année.

## Aller plus loin...

### Des acteurs pour vous appuyer

- Auprès de **L'Afdas** qui apporte ses conseils et son suivi, pour continuer à se former tout au long de sa vie professionnelle.
- Auprès du **CNFPT**, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- Auprès de **Artéca**, Centre de ressources pour la culture en Lorraine et de la Coreps Lorraine.
- Sur le site de la **CPNESV**, les métiers du spectacle et les formations.
- Sur le site de **LOR PM**, Lorraine parcours métier, portail lorrain sur d'information sur la formation, l'insertion, l'orientation et l'emploi

- Pôle emploi spectacle
- Le pôle culture en Région Lorraine
- Réditec

### Dans le web documentaire « Ma vie de technicien du spectacle vivant » :

- Fiche repère « Formation et carrière »  
N° 1 Techniciens du spectacle vivant, comment construire sa carrière ?
- Fiche action « Organisation du travail »  
N° 1 Intégrer la technique dès la conception du projet artistique.
- Fiche action « Organisation du travail »  
N°2/3 Renforcer le dialogue autour du projet artistique.
- Fiche repère « Santé et prévention des risques »  
N° 1/1 Les risques professionnels du métier.